

Le Secrétaire

Section syndicale CFDT - SDIS 33
56, Cours du Maréchal Juin
33000 Bordeaux

à

**Monsieur le Président du Conseil
d'administration du SDIS de la Gironde**

22, Boulevard Pierre 1^{er}
33081 Bordeaux

Bordeaux, 22 janvier 2019

Monsieur le Président,

La CFDT souhaite vous interpeller sur la situation des agents des filières administratives et techniques de catégorie C. En effet, depuis quelques années, le SDIS de la Gironde procède à un petit nombre d'avancements de grade pour ces agents (5 sur 47 promouvables au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe par exemple en 2018).

Les arguments avancés sont, d'une part la revalorisation de leurs grilles indiciaires, notamment dans le cadre du PPCR et, d'autre part, le financement de l'établissement.

Pourtant, le PPCR a impacté l'ensemble des filières et catégories. De plus, au sein du SDIS de la Gironde, les agents de la filière sapeur-pompier professionnel de catégorie C se sont vus appliquer des nominations suite à la réforme de la filière et les agents de catégorie A et B vont connaître une revalorisation de leur régime indemnitaire au 1^{er} janvier 2019, financièrement supportée par le SDIS.

Ces avancées sociales, dont nous nous félicitons, ne concernent cependant pas les agents de catégorie C des filières administratives et techniques.

Or, il semble important et nécessaire, comme dans toute organisation, d'appréhender les avancées dans leur globalité, à l'échelle du SDIS. Ainsi, il apparaît aujourd'hui inéquitable et contraire à la cohésion sociale, de traiter différemment les agents de catégorie C des filières administratives et techniques.

Il ne s'agit pas d'opposer les agents entre filières mais au contraire de rassembler les agents autour du projet commun que constitue l'établissement.

C'est pourquoi, la CFDT demande une augmentation du nombre des promotions en 2019, à hauteur minimum du double de ce qui est pratiqué par grade et par filière, permettant ainsi une valorisation et une reconnaissance certaine de l'engagement des agents concernés au sein du SDIS de la Gironde.

Cela permettrait également de « désengorger » une stagnation constatée sur ces premiers grades et d'assurer, pour ces agents, le principe d'évolution sur un minimum de 2 grades ainsi que prévu dans le PPCR.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération.

Le Secrétaire



Jonathan MANSOT